

CCN VOGELZANG CBN

Commission pour la Conservation,
la Gestion et le Développement de
la Nature dans la vallée du
VOGELZANGbeek a.s.b.l.



CCN VOGELZANG CBN

Commissie voor Behoud,
Beheer en Ontwikkeling
van de Natuur in de
VOGELZANGbeekvallei v.z.w.

COMPTE BANCAIRE - BE17 2100 0621 4621 C.C.N. VOGELZANG C.B.N. - BANKREKENING

Bruxelles, 6 mars 2019

RECOMMANDÉ

Collège des Bourgmestre et Echevins de la
Commune d'ANDERLECHT

Place du Conseil 1
1070 Bruxelles

Mémorandum de l'asbl CCN Vogelzang CBN

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins,

Le site classé de la vallée du Vogelzangbeek existe depuis 21 ans et s'étend aujourd'hui sur plus de 30 ha. La partie centrale, qui couvre 13 ha de zones à hautes valeurs biologiques, a bénéficié du statut de Réserve Naturelle Agréée (RNA) de 2009 à 2019. La procédure en vue du renouvellement de ce statut est donc en cours et concernera les 20 prochaines années. Soulignons aussi que depuis 1995, les membres de CCN Vogelzang CBN se sont investis bénévolement pour ce patrimoine naturel commun et se sont largement impliqués pour protéger, gérer et revaloriser ce site naturel ; cela, en étroite collaboration avec la commune d'Anderlecht et avec Bruxelles Environnement.

Suite à l'installation du nouveau Collège, nous tenons à vous présenter nos revendications pour les années à venir avec l'espoir de pouvoir encore compter sur votre appui.

Nos exigences se fondent sur le fait que l'urbanisation croissante de l'ensemble de la Région bruxelloise et, plus particulièrement, de la commune d'Anderlecht, exerce toujours davantage de pression sur les derniers espaces ouverts et favorise la fragmentation des zones vertes. Les nouvelles connaissances scientifiques dans le domaine de la protection de la biodiversité, le changement climatique, l'inquiétude croissante concernant la gestion de l'eau et la nécessité d'une eau pure pour l'homme et la nature, rendent nécessaire la mise en place accélérée de mesures pour préserver un patrimoine naturel précieux pour les générations futures.

Dans la Réserve Naturelle Agréée, plus de 1500 espèces de plantes, animaux et champignons ont été observées. Afin de garantir la survie de ces espèces sauvages, une extension de la réserve est indispensable et nous demandons qu'une série de parcelles biologiquement très importantes soient ajoutées à la réserve.

En outre, nous demandons d'ajouter au site classé les espaces ouverts restants, tant du côté du Vogelenzang que du côté du Meylemeersch. De plus, nous pensons qu'il est important que le site classé n'inclue que des activités d'agriculture durable ou d'éducation à l'environnement qui contribuent à conserver et même renforcer la biodiversité ou à mieux la faire connaître pour mieux la respecter. Des projets comme BoerenBruxelPaysans, pâturage de moutons, Promenade Verte Régionale offrent une très grande valeur ajoutée. D'autres projets durables sont certes possibles mais, par exemple, il n'y a pas de place pour l'agriculture intensive ou l'utilisation des pesticides.

Le Vogelzangbeek qui coule sur toute la longueur de la zone naturelle ainsi que les nombreux autres milieux humides offrent chacun une chance unique pour le développement d'espèces typiquement bruxelloises. Des progrès considérables ont été réalisés ces dernières années pour l'amélioration de la qualité de l'eau du ruisseau, mais plusieurs points noirs doivent encore être résolus.

Une grande partie du site classé et de nombreuses parcelles adjacentes ont jadis été inscrites dans le PRAS en tant que zone d'industrie ou zone d'habitat. Entre-temps, les conceptions de protection de notre environnement ont évolué de manière significative et les derniers vestiges des anciennes activités rurales de la région méritent d'être préservés afin de contribuer à une commune plus durable et un avenir meilleur pour tous.

Enfin, nous tenons à souligner que le travail réalisé par CCN Vogelzang CBN est conséquent et qu'il porte sur un petit groupe de bénévoles. En outre, l'asbl doit, chaque année, introduire des demandes de subvention. Cela entraîne une incertitude quant à la continuité de notre fonctionnement et à la survie de la Réserve Naturelle Agréée. A ce propos, nous avons écrit à la ministre Céline Fremault, qui a l'Environnement dans ses attributions, et avons également demandé l'autorisation d'engager deux personnes à temps plein. Nous espérons que la commune soutiendra notre demande afin de garantir la bonne marche et l'efficacité de notre association.

Nous vous remercions de prendre en considération nos revendications et de nous aider à négocier avec les autorités régionales. Nous sommes bien sûr à votre disposition pour expliquer nos demandes et discuter avec vous.

Avec nos plus sincères salutations,



Peter Vanbellinchen,
Président



Sabyne Lippens
Vice-présidente

E-Mail: ccnvogelzangcbn@gmail.com & sabyne.lippens@gmail.com

Liste des demandes de l'asbl CCN Vogelzang CBN (mars 2019)

A. Extension future de la RNA

- a. prairie face au Kattekasteel ;
- b. ancienne pépinière à côté du Kattekasteel ;
- c. parcelle CPAS le long du cimetière, du moins pour la partie affectée en zone verte ;
- d. parcelle DEMA.

B. Extension future du site classé

- a. Zone du cimetière
 - i. cimetière dont vieux monuments funéraires de l'ancien cimetière d'Anderlecht ;
 - ii. allée menant au cimetière dotée de 4 alignements de marronniers, patrimoine inscrit à l'inventaire des arbres remarquables de la Région de Bruxelles-Capitale.
- b. Meylemeersch
 - i. zone de protection : vergers CityDev attenants à la ferme du Meylemeersch ;
 - ii. parcelle ULB (avec la cabine électrique) ;
 - iii. verger ULB ;
 - iv. zone de maraîchage des Asters (coopération école communale et habitants du quartier).
- c. Vogelzang
 - i. zone de maraîchage de BoerenBruxelPaysans ;
 - ii. ex zone de dépôt communal utilisée par BoerenBruxelPaysans ;
 - iii. deux parcelles de culture de fleurs ;
 - iv. champs (actuellement de maïs).

C. Vogelzangbeek

- a. continuation des efforts d'assainissement du Vogelzangbeek (voir rapport Vleze-Vogelzangbeek 2015-16, Pierre Anrys avec la collaboration de Coordination Senne, Escaut sans Frontières, CCN Vogelzang CBN) ;
- b. surveillance du captage d'eau de surface du Vogelzangbeek pour les besoins de l'agriculture intensive le long de la PVR : captage non soumis à un permis d'environnement, mais peut-être bien soumis à une autorisation délivrée par Bruxelles Environnement ?°;
- c. vigilance accrue envers les développements urbains sur la rive droite du Vogelzangbeek (côté S-P Leeuw) ; entre autres les points noirs (voir rapport Vleze-Vogelzangbeek), les projets de construction (violation de la zone des 5m).

D. Points divers

- a. rénovation et affectation du Kattekasteel dont un local dédié à CCN Vogelzang CBN ainsi qu'un abri pour le stockage du matériel de gestion ; la réhabilitation de ce patrimoine classé a été promise lors d'une réunion avec la Commune le 25/10/2007 et, actuellement, on attend toujours ;

- b. réaffectation de la ferme du Meylemeersch en adéquation avec le site classé (voir dossier de CCN Vogelzang CBN en 2009 avec le projet de ferme pour enfants ou un projet social avec l'ULB) ;
- c. poursuite de la réalisation de la PVR au niveau du canal, projet Zuun ;
- d. modification du tracé piéton de la PVR et modification du tracé des promenades communales pédestres afin de contourner la partie centrale de la RNA et de préserver ainsi les zones de hautes valeurs biologiques dont le grand public n'a pas souvent conscience ;
- e. organisation d'une surveillance régulière (par des gardiens, policiers, gardes-forestiers de Bruxelles Environnement, ou autres acteurs) pour faire respecter le code de bonne conduite affiché aux accès de la RNA ;
- f. conversion bio du maraîcher présent sur le site classé ;
- g. respect des saules têtards classés à l'inventaire des arbres remarquables de Bruxelles situés sur la parcelle face au maraîcher via un usage adéquat ;
- h. conversion de l'activité de dressage en une activité en lien avec le site classé (l'activité de dressage actuelle a été établie sans l'avis des 'Monuments & Sites') ;
- i. harmonisation des clôtures et cabanons des potagers situés derrière le cimetière ;
- j. mesures concrètes afin d'assurer la propreté de la RNA et de l'ensemble du site classé (comme par exemple le placement d'une barrière au niveau des terrains de football prévu en mars 2019) ;
- k. mesures à prendre pour éviter circulation double sens Rue Meylemeersch et Rue Chant d'oiseaux ;
- l. verdurisation du parking du foot ;
- m. verdurisation du parking ULB ;
- n. verdurisation effective du complexe universitaire et hospitalier ULB-Erasme ;
- o. campagne pour une gestion écologique des zoning industriels ;
- p. gestion écologique et propreté du jardin de la villa chaussée de Mons 1447 ;
- q. améliorations des connections entre les 2 parties de la RNA situées de part et d'autre de la chaussée de Mons : voir procès-verbal de la réunion de la Commission de Concertation du 22/2/2018 : écotunnel, traversée de la PVR (piétons et cyclistes), limiter l'éclairage aux besoins humains réels et l'adapter à la faune locale (insectes nocturnes et chauves-souris) ;
- r. renforcement de la liaison écologique entre les vallées de Neerpede et du Vogelzang (mise à mal suite à l'urbanisation galopante de la dernière décennie) ;
- s. adaptation de la convention bipartite établie entre la MVB et le nouvel occupant de la parcelle de la RNA située hors site classé en une convention tripartite avec CCN Vogelzang CBN
- t. affectation d'une ou de plusieurs parcelles communales comme terrain de jeux sauvage (d'une part pour que les 3 écoles environnantes n'utilisent plus la RNA comme extension à leur cour de récréation et aire de pique-nique et d'autre part pour répondre au besoin des élèves d'évoluer dans un environnement naturel).

E-Mail: ccnvogelzangcbn@gmail.com & sabyne.lippens@gmail.com